

Publié par : juridique
Date de dépôt : 24/06/2025
Date de retrait : 24/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° N° D2025-129

Objet ADHESION AU DISPOSITIF "PROVENCE EN SCENE" PROPOSE PAR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2025-2026

Exposé des motifs :

Le dispositif « Provence en Scène » est proposé par le Département des Bouches-du-Rhône aux communes de moins de 20 000 habitants.

Le dispositif a principalement pour but d'inciter et d'aider les communes du territoire à proposer une saison culturelle. Il favorise la création et la diffusion des spectacles produits par les artistes du Département.

En offrant un répertoire de spectacles (musique, théâtre, danse, jeune public, cirque et la rue) portés par des équipes artistiques professionnelles résidant dans les Bouches-du-Rhône, le Département permet à chaque commune de construire une programmation en correspondance avec son identité, sa population et ses enjeux culturels.

Le dispositif « Provence en scène » a également pour objectif de favoriser l'accès de tous au spectacle vivant, participer au partage des œuvres et ainsi développer et nourrir le lien social.

Pour les communes de 6 000 à moins de 20 000 habitants, le Département s'engage à participer financièrement à hauteur de 50 % sur la base du prix de vente des spectacles et des opérations d'accompagnement (s'il y a lieu).

La participation financière du Département des Bouches-du-Rhône ne pourra dépasser 17 000 euros pour la saison 2025-2026 (hors opérations d'accompagnement).

Le nombre de spectacles programmés, durant la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, est plafonné à 10 maximum.

L'adhésion à ce dispositif nécessite donc la signature d'une convention de partenariat culturel entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Commune. Ladite convention définit les modalités de mise en œuvre de la programmation et délimite les responsabilités des parties signataires ainsi que sa validité d'un an, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au dispositif « PROVENCE EN SCENE » proposé par le Département des Bouches-du-Rhône.
- **D'APPROUVER** la signature de la convention de partenariat pour la saison 2025-2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--



Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_0129-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025